natagora

Hautrage, le 7 février 2023

Natagora COH
Rue du Bois du prince, 20
7334 HAUTRAGE
tél/ fax : 0472/29.79.46

Monsieur le Bourgmestre
Collège communal de Bernissart
Place de Bernissart, 1
7320 Bernissart

Objet : Réunion d'information préalable à une demande de révision du plan de secteur des parcelles cadastrées à Bernissart 7/3, 7/4 & 7/5 - avis de

Copie : Madame Devos (IDETA) Quai Saint-Brice, 35 à 7500 Tournai

Monsieur le Bourgmestre,

Pour donner suite à la réunion publique du 26 janvier 2023 concernant une demande de modification du plan de secteur des parcelles citées en objet, veuillez trouver ci-après nos remarques.

Le bois concerné, d'une superficie de 17 hectares, est repris au plan de secteur en zone forestière d'intérêt paysager. Il s'agit également d'une forêt domaniale soumise au régime forestier et, est à ce titre géré par le cantonnement de Mons du Département Nature & Forêt (DNF). Le DNF y a consacré une importante surface en réserve intégrale, sans aucune intervention ni acte de gestion. L'intérêt biologique du site est par ailleurs reconnu par son placement en Site de Grand Intérêt Biologique par le SPW.

Il s'agit pour l'essentiel d'une forêt ancienne qui figure déjà sur les cartes de Ferraris (1770-1778). Comme en attestent les cartes éponymes, la structure du sol de cette forêt n'a pas été modifiée depuis des siècles, constituant ainsi un biotope à part entière d'une richesse naturelle exceptionnelle. Il existe en effet une continuité de l'état boisé, sans changement d'affectation du sol depuis au moins le 18ème siècle et probablement depuis la fin du Moyen- Age.

Cette forêt et son sol constituent ainsi un patrimoine remarquable, d'une haute valeur scientifique et écologique. Comme le démontrent de nombreuses études scientifiques sur ce sujet, une ancienne forêt, en plus d'être d'une très grande richesse biologique, rend de nombreux services écosystémiques (rôle de tampon dans le cycle de l'eau et la gestion des inondations, puits de carbone, îlot de fraîcheur, mur anti-bruit, zone de quiétude, lieu de promenade, réserve de graines anciennes,...).

Afin de garantir la pérennité de ce genre de forêt, le DNF du cantonnement de Mons, y applique une gestion patrimoniale différenciée. Celle-ci met en avant la protection du fonctionnement de l'écosystème, en particulier au travers des mesures protectrices de son sol, qui doit être compris comme un organisme complexe, et de sa végétation, qui offre les conditions de vie nécessaires à la biodiversité spécifiquement forestière. A ce titre, chaque ancienne forêt, même petite, doit être intégralement protégée sans modification du sol. Il s'agit donc pour nous d'un devoir envers les générations futures d'arrêter la déforestation et de leurs transmettre ce patrimoine public intact.

Le changement d'affectation de ce bien public forestier et sa destruction vont aussi à l'encontre des différents accords internationaux notamment ceux

pour la protection de l'environnement (COP 15) et ceux pour la réduction des gaz à effet de serre (COP 21) que la Wallonie s'est engagée à respecter. Ils vont également à l'encontre du statut de Parc Naturel dont bénéficie votre commune.

De par sa position, cette zone boisée constitue également un couloir écologique crucial entre les Marais d'Harchies et le site Natura 2000 situé au nord du canal Nimy-Blaton-Péronnes. Ce lien écologique forestier permet à de nombreuses espèces de se déplacer entre ces deux sites.

La modification du plan de secteur de ce bois et sa destruction annoncée, en plus d'être une atteinte à notre biodiversité régionale, est également une hérésie environnementale. Chaque mesure compte pour protéger les arbres, essence même de la qualité de l'air que nous respirons et puits de carbone indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique.

Comme aucune mesure de compensation ne remplacera jamais la perte de cette ancienne forêt, nous vous demandons l'abandon de ce projet de modification du plan de secteur et la recherche de sites plus appropriés pour l'implantation d'une zone d'activité économique.

Pour Natagora Centre Ouest Hainaut